

tribuant dans une certaine mesure à cette dépense. Mais il ne suffisait pas d'élargir l'espace réservé aux malades; outre la construction de nouveaux pavillons, il fallut aussi agrandir les locaux réservés à l'administration, les cuisines, les réfectoires, les buanderies, les magasins, accroître la force motrice, l'éclairage, le chauffage, etc.

MINISTÈRE DU RÉTABLISSEMENT DES SOLDATS DANS LA VIE CIVILE.

En avril 1919, les hôpitaux proprement dits, dirigés par la Commission, furent mis à la disposition du ministère de la Milice, qui en avait besoin pour le traitement des hommes en service actif. La Commission des Hôpitaux Militaires, qui avait été absorbée par le Ministère du Rétablissement des Soldats dans la vie civile, créé par une loi de 1918 (8-9 Geo. V, chap. 42), continua à s'occuper de tous les cas de longue durée, tels que la tuberculose et l'aliénation mentale, ainsi que des cas de rechute postérieure à la libération.

Le maximum d'efforts dans cette direction fut atteint le 28 février 1920, en ce qui concerne les malades confinés dans les hôpitaux, où il s'en trouvait alors 7,618. Les malades non hospitalisés étaient au nombre de 2,137 en novembre 1920, chiffre qui ne fut jamais dépassé. Au 31 mars 1921, les hôpitaux et asiles contenaient encore 6,264 malades, tandis que 540 autres étaient soignés en cure libre. Parmi les premiers, 889 étaient atteints de maladies mentales et 1,376 de tuberculose.

A la même date du 31 mars 1921, le ministère étendait son autorité sur 31 hôpitaux et sanatoria, contenant tous ensemble 6,781 lits. Il dirigeait également, pour le traitement des rechutes dont souffraient les blessés réformés, certaines cliniques, notamment les suivantes: (a) traitement général (médical et chirurgical); (b) organes spéciaux: yeux, oreilles, nez et gorge; (c) génito-urinaire (tout ce qui touche à ce domaine); (d) clinique de la poitrine. Parmi les hôpitaux dirigés par le ministère étaient deux institutions psychopathiques consacrées au traitement des maladies mentales et des maladies nerveuses.

Les chiffres suivants font connaître le nombre des malades soignés dans les hôpitaux depuis l'inauguration de cette œuvre: du premier juillet 1915 au 31 décembre 1916 approximativement, 22,742 (par la Commission des Hôpitaux Militaires); du premier janvier 1917 au 31 mars 1918, 28,258 (par la Commission des Hôpitaux Militaires); du premier avril 1918 au 31 décembre 1919, 34,554 (par le ministère du R.S. V.C.); du premier janvier 1920 au 31 décembre 1920, 23,591 (par le ministère du R.S.V.C.); entre le premier janvier 1921 et le 31 mars 1921, 4,257 nouveaux cas (par le ministère du R.S.V.C.); total 113,402. Traitement dans les cliniques: du premier mai 1919 au 31 décembre 1919, 126,057; du premier janvier 1920 au 31 décembre 1920, 447,142; du premier janvier 1921 au 31 mars 1921, 96,455; total 669,654 cas, tous traités sous les auspices du ministère du R.S.V.C.

Le Service Médical a institué l'œuvre du soutien moral à l'usage des tuberculeux, des névropathes, de ceux atteints de tares psychiques des hommes sortis de l'hôpital mais incapables de travailler,